



Divorce maion et terrain familial

Par **nathalie73**, le **29/08/2014** à **23:47**

Mon mari a engagé une procédure de divorce. je vis actuellement dans la maison familiale que nous avons construit ensemble. le terrain lui appartient.
j'aimerais connaître la part qui me revient concernant la maison sachant qu'elle pourrait être évalué à 250 000€ - la valeur du terrain à 80 000 € et que notre capital de l'emprunt restant du est 130 000 €. Merci pour les informations que vous pourriez me donner.

Par **domat**, le **30/08/2014** à **13:24**

bjr,
si le terrain, ou vous avez construit la maison, appartient à votre mari (bien propre), la maison qui est construite dessus, lui appartient également.
donc vous n'avez aucun droit sur la maison.
si la communauté a enrichi ce bien donc votre mari, il devra payer une récompense à la communauté, à déterminer lors du divorce en fonction des sommes investies par la communauté dans le bien propre de votre mari.
cdt

Par **nathalie73**, le **30/08/2014** à **21:21**

je sais que je n'ai aucun droit sur la maison, de toute façon je ne veux pas rester. Cependant, nous avons investi à 2 sur cette maison. une somme me revient malgré tout, n'est ce pas ?